

501

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE

INDEX UNIT

MA  
30 JAN 1952



Distr.  
GENERALE

T/PET.3/50  
20 septembre 1951

ORIGINAL: FRANCAIS

---

PETITION DE M. TELESOPHORE KAREKEZI ET DE  
QUATRE AUTRES DETENUS D'USUMBURA CONCERNANT LE  
RUANDA-URUNDI

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 84 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication non datée émanant de M. Telesophore Karekezi et de quatre autres détenus d'Usumbura et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de Visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

C O P I E

Messieurs les envoyés de la Mission de  
la Tutelle au Ruanda-Urundi  
c/o O.N.U. New-York.  
U.S.A. Amérique

Messieurs,

Profitant de votre visite, nous venons nous plaindre à votre juste mission et vous exposer pour cette fin les points qui nous sont imposés hors la justice que l'humanité puissante manquent à notre égard. Nous ne nous bornons qu'au seul point de vue justice des préposés soit dans les bureaux soit dans les parquets:

1°/ L'accusateur blanc ne sera jamais démenti chez nous d'après les cas si nombreux que nous avons déjà remarqués: Si un patron a eu le malheur de faire disparaître des objets ou de l'argent et qu'il soupçonne soit un de ses employés soit une collectivité de ceux-ci, il les fera comparaître à une autorité compétente. Celle-ci pour procéder à l'interrogation prendra tous les moyens de torture possibles pour emmener le noir à avouer. Plus il démontrera son innocence plus il subira de coups de gifles, de coups de poings d'enfoncement d'équilles dans la chaire, etc... jusqu'à ce que, forcé par les coups, il arrivera à avouer pour que le blanc soit quit de dire le mensonge. "Mais le blanc ne peut mentir lui répétera-t-on".

2°/ Quand il aura avoué au Commissariat de police sous mille tortures, il sera présenté au Parquet devant le Substitu du Procureur du Roi, il tâchera alors d'expliquer son cas avec la confiance de parler à un supérieur plus juste; il lui dira qu'il n'a avoué d'abord que parce qu'il était pressé par des coups. Le pauvre noir ne se débat qu'en vain, il doit être emprisonné prévenu et passera des mois à la prison parfois même un an avant que son affaire ne soit tranché. Ainsi le blanc accusateur aura vaincu même si le Tribunal décida que le noir est innocent à l'affaire, le noir a été emprisonné dans la prévention et pour tout ce temps qu'il a travaillé et souffert il ne

saura pas payé car s'il réclame il est sûr de rentrer à la prison et d'avoir maintenant à faire au Gouvernement.

3°/ Il y a eu des cas d'otites où des oreilles des arrêtés ont été percées par des coups dans le but de les forcer à avouer. Les pauvres en pâtissent jusqu'à présent et l'oreille n'est pas un objet qui s'obtient en boutique contre remboursement ou cash payant! Pour n'en donner que deux cas des détenus en vue d'appel un KAREKEZI Terespore et un SEBUKWAVU Jean souffrent d'oreilles percées par des coups.

4°/ Vous avez vous même dû remarqué quel soin on avait mis à vous recevoir en rendant tous les locaux propres, en habillant humainement les détenus, en ayant de l'hygiène à la cuisine des détenus... et cela uniquement pour faire bonne apparence à ces ... visiteurs qui seront partis en une semaine. Il a fallu cacher les enfants de 12 à 15 ans prévenus emprisonnés ou condamnés et en suppliant les vieux d'aller se faire hospitaliser pour que vous ne les remarquiez pas. Ces pauvres enfants, victimes des grands et impuissants à se défendre en justice doivent, en plus de la détention, être obligés de cohabiter avec des criminels auprès desquels ils ne puiseront que des habitudes et enseignement impossiblement définissables... C'est à la prison, dans le vice même, que nos enfants ... notre avenir... doivent passer leur jeunesse. Mais, nos gouvernants sont conscients tout de même de leur crime, ils les ont cachés ou transférés ailleurs avant votre visite.

5°/ Et pour les punitions? Un policier, haineux ou qui n'est pas payé par un pauvre détenu ne dira qu'un mot pour que le commissaire gardien de prison fasse foueter le pauvre dépourvu d'argent. Il ne sera pas question de prouver qu'on l'accuse justement ou faussement, on lui dira d'être foueté sans mot d'explication.- La règle générale est que les prévenus et les contraints ne soient pas fouetés, mais ceux qui l'ont été jusqu'à avoir des plaies sur leur derrière, ont été conduits à l'Hôpital le jour de votre visite.

Nous espérons que dans chaque milieu, on a osé vous parler des injustices car vous en parler est déjà un crime qui mérite toutes les poursuites possibles à la main belge. Et si dans les grands conseils et conférences on vous dit que nous sommes trop jeunes pour évoluer et que beaucoup de défauts se remarquent chez nous, c'est que peu de blancs ne viennent plus pour s'en richir.

que pour nous civiliser. Jusqu'à présent nous ne remercions foncièrement à coeur que nos missions religieuses car c'est là seulement que nous voyons l'amour et le soin de l'indigène. Mais encore là, le Gouvernement tâchera de s'y glisser pour laisser le point noir du nègre. Le Gouvernement fera son possible pour nous emprisonner afin d'avoir des travailleurs non payés, tandis que les chers religieux nous inculquerons l'instruction et la morale. Certains blancs oseront nous dire que le Père ou le Pasteur ne font que nous chanter des mensonges apretés pour les noirs ce qui nous prouve une contradiction. Mais à vous, en adresse un bon rapport.

En terminant nous vous remercions de votre visite et nous espérons bonne décision de votre autorité sur notre sort. Nous ne pouvons, dans notre impuissance que recourir qu'à vous pour arriver à être gouverner avec justice. Aussi c'est avec raison que nous vous saluons en nous avouant vos serviteurs les plus soumis.

Certains détenus d'Usumbura

(signé) Karekezi et 4 signatures  
illisibles

-----